

PRESENTATION DE DELIBERATION n°2021-07

Rapporteur : La Présidente

OBJET : Participations des membres

1. PARTICIPATION DES MEMBRES DU SYNDICAT

Le Budget Primitif 2021 du Syndicat Mixte Technopole a été élaboré en fonction des ressources dont la collectivité a besoin afin de garantir le même service que les années précédentes.

L'apport financier de chaque membre est traduit dans le tableau ci-dessous :

	Nature de la Participation	
	Fonctionnement	Investissement
Le Mans Métropole	581 300 €	84 000 €
Région des Pays de la Loire	377 300 €	
Département de la Sarthe	102 603 €	122 303 €
CCI du Mans et de la Sarthe	38 110 €	

Evolution de la participation des membres

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Le Mans Métropole	781 500 €	665 300 €	665 300 €	665 300 €	665 300 €	665 300 €	665 300 €
Région (dont subventions jusqu'au 31/06/2018)	139 300 €	139 300 €	377 300 €	377 300 €	377 300 €	377 300 €	377 300 €
Département	556 000 €	472 667 €	234 867 €	224 907 €	224 906 €	57 243 €	224 906 €
CCI	45 732 €	38 110 €	38 110 €	38 110 €	38 110 €	5 879 €	38 110 €
TOTAL	1 522 532 €	1 315 377 €	1 315 577 €	1 305 617 €	1 305 616 €	1 105 722 €	1 305 616 €

2. REPARTION PAR SECTEURS D'ACTIVITE POUR L'ANNEE 2021

Les tableaux suivants font apparaître la répartition prévisionnelle indicative des participations des membres par secteur d'activité dans le budget du Syndicat. Elles tiennent compte à la

fois des besoins de financement de chaque secteur et des engagements pris par les membres à raison notamment de leurs compétences respectives.

A – FONCTIONNEMENT

La répartition est donnée par membre partenaire suivant les différents secteurs d'activité du Syndicat.

	Répartition par secteur d'activités					
	Administration Générale Pépinière	Foncier (emprunt)	Carrés Blancs	Le Mans Innovation	Enseignement Supérieur	Total
Le Mans Métropole	59 500 €	10 500 €	85 000 €	356 300 €	75 000 €	581 300 €
Région des Pays de la Loire				327 300 €	50 000 €	377 300 €
Département de la Sarthe	45 103 €	7 500 €			50 000 €	102 603 €
CCI	11 110 €	2 000 €		15 000 €	10 000 €	38 110 €

B – INVESTISSEMENT

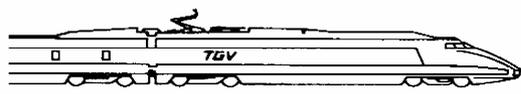
Ces participations sont affectées à des dépenses d'investissement identifiées par les partenaires :

- La participation du Département qui correspond ordinairement au remboursement à hauteur de 40% du capital des emprunts contractés avant l'intervention de la loi NOTRe (pour rappel, celle-ci avait été suspendue pour l'année 2020 en raison des excédents dégagés de la cession foncière de l'ancien terrain SERNAM pour le siège du groupe Oui Care (O²)).
- La participation de Le Mans Métropole correspond à 60% de la subvention d'équipement allouée par le SMAT au CTTM.

	Répartition par secteur		
	CTTM (subvention)	Carrés Blancs (emprunt)	Novaxis (emprunt)
Le Mans Métropole	84 000 €		
Département de la Sarthe		40 311 €	81 992 €

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver les participations des membres pour l'année 2021 comme présentées ci-dessus.

ADOPTÉ



Extrait du Registre des Délibérations

du Comité Syndical



SEANCE du jeudi 25 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 25 mars à 9 heures 30, les membres du Comité Syndical, sur convocation et ordre du jour adressés par voie électronique sécurisée et affichés le vendredi 19 mars 2021 par Mme Fabienne LAGARDE, Présidente en exercice, se sont réunis salle de Le Mans Innovation, 57 Boulevard Demorieux au Mans, sous la présidence de Mme Fabienne LAGARDE.

Conformément aux dispositions de la loi n°2020-1379 du 15 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, de la loi n°2021-160 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, notamment en son article 6, la réunion du Comité Syndical s'est tenue par visioconférence. Le quorum fixé à 1/3 des membres est apprécié en fonction de la présence des membres dans le lieu de réunion mais également ceux présents à distance.

Sont présents :

Fabienne LAGARDE – Anne BEAUCHEF (visio)- Jacques GOUFFE (visio) - Jean-Marc LAFFAY – Patrice LEBOUCHER (visio) - Pascal MARIETTE - Sophie MOISY (visio) - Didier REVEAU

Absents et excusés :

Vanessa CHARBONNEAU - Dominique LE MENER - Noël PEYRAMAYOU – Véronique RIVRON - Dominique AMIARD – Patricia CHARTON – Patrick DEMAZIERES - Damienne FLEURY – Coralie HEULOT - Jacky MARCHAND - Laurent PARIS – Olivier SASSO -

Procurations :

*- M. PEYRAMAYOU à M. LAFFAY
- Mme RIVRON à M. REVEAU
- M. AMIARD à M. MARIETTE
- Mme FLEURY à Mme LAGARDE
- M. MARCHAND à M. GOUFFE
- M. PARIS à M. LEBOUCHER*

M. Didier REVEAU remplit les fonctions de Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du jeudi 25 février 2021 est approuvé.

Les Membres ci-dessus désignés ont signé au Registre après délibération en séance (signature de Mme La Présidente pour les élus présents à distance).

Le décompte des voix sur chaque question soumise au vote du Comité Syndical a été effectué conformément à l'article 6 des statuts du Syndicat modifié par arrêté préfectoral du 14 août 2018.